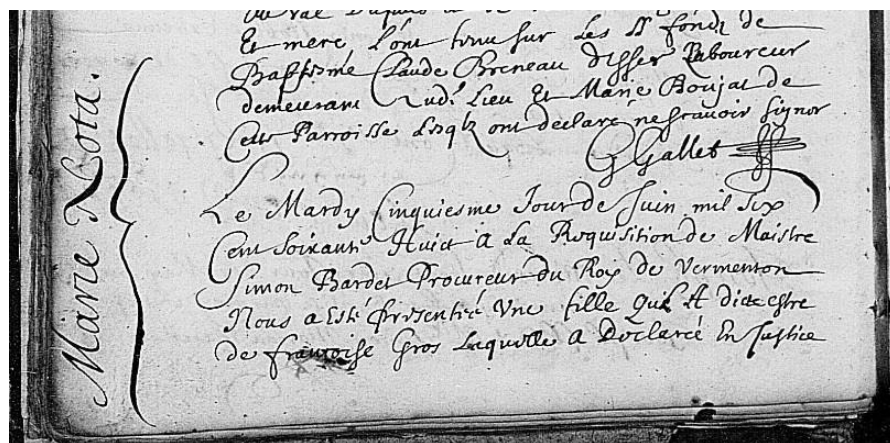


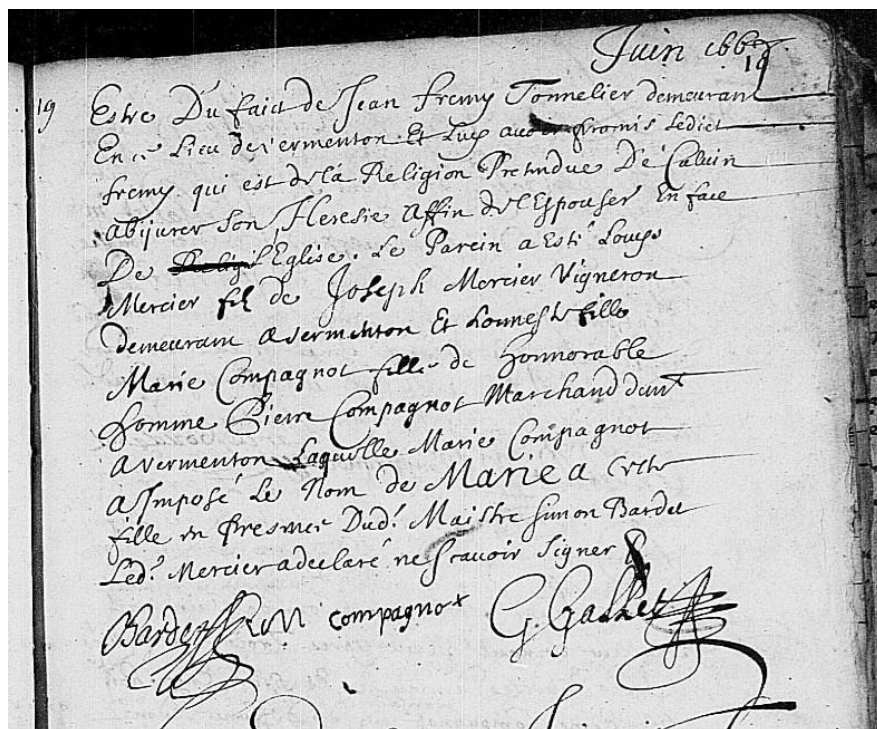
Les prétendues promesses d'un huguenot pour forniquer avec une catholique

Posted on 2 septembre 2026

*** article en cours de rédaction*****

Le verbe forniquer peut paraître vulgaire de nos jours où il est souvent employé de manière désinvolte. Mais dans le cas présent il est des plus approprié, car dans le sens religieux il signifie avoir des rapports sexuels hors mariage, ce qui est considéré comme un péché par plusieurs religions (christianisme, judaïsme, islam). Le mot vient du latin ecclésiastique *fornicari*, qui dérive de *fornix* (la voûte), désignant par métonymie les lieux de prostitution souterrains de la Rome antique. (Merci Wikipedia).





Transcription de l'acte :

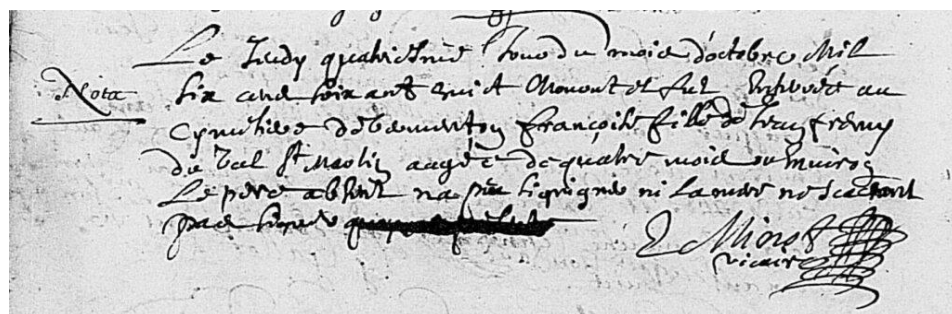
« Le Mardy cinquiesme Jour de Juin mil six cent soixante huit a la Requisition de Maistre Simon Bardet Procureur du Roy de Vermenton Nous a esté Presentée une fille quil a dicte estre de **francoise Gros** Laquelle a declarée en Justice estre du faict de **Jean fremy tonnelier** demeurant en ce Lieu de Vermenton et Luy avoir promis ledict fremy qui est de la Religion Pretendue de Calvin abjurer son Heresie affin de l Espouser en face de [rature] l'Eglise. Le Parein a esté Louys Mercier filz de Joseph Mercier vigneron demeurant a Vermenton et honneste fille Marie Compagnot fille de honorable homme Pierre Compagnot marchand demt

a Vermenton Laquelle Marie Compagnot
a Imposé le nom de **Marie** a cette fille
en presence dud. Maistre Simon Bardet
Led. Mercier a déclaré ne scavoir signer ».

Signé : Bardet, compagnot, G Gallet.

Nous n'avons là que la version de **Françoise GROS**. Vraie ou mensongère, il n'en demeure pas moins que la mère de l'enfant a volontairement forniqué avec **Jean FRÉMY**. La situation aurait pu être identique avec un catholique. Elle a commis « *le pécher de la cheurre* » comme disait avec son accent rocailleux un curé du terroir au parler local de la Lozère dans le livre initialement intitulé « *Du sang sur les collines* » de Jean Lartéguy. Attitude aux antipodes de celle de Eugénie de Montijo à qui on attribue la citation « *Sire, le chemin qui mène à ma chambre passe par l'église.* » face aux avances de Napoléon III,

Quatre mois plus tard Marie FRÉMY décède.



Transcription de l'acte :

« Le Jeudy quatriesme Jour du mois d'octobre Mil
six cent soixante huict Mourut et fut enterrée au
cymtiere de Vermenton françoise [Faux : **Marie**, Françoise est le prénom de la mère]
fille de Jean **Fremy**

*du Val St Martin aagée de quatre mois ou environ
Le pere absent na peu signer ni la mere ne scachant
pas signer [2 mots raturés] »*

Signé : E Minot vicaire.

Il est à noter que le baptême de l'enfant possède en marge la mention marginale « *Marie Nota* » et que celle de décès « *Nota* ».

Nous sommes en 1668, et la religion réformée (« dite réformée » selon l'expression des prêtres catholiques) est encore autorisée depuis l'édit de Nantes de Henri IV même sous son petit-fils Louis IV les huguenots sont soumis à des brimades pour les contraindre à se convertir. Voir pour cela la première partie de l'article sur les TABY (catégorie protestants).

L'acte de décès / Inhumation de la fillette prénommée Françoise au lieu de Marie (quel sérieux !) nous apprend que **Jean FRÉMY** est du Val-Saint-Martin, hameau de Vermenton.

Aucun acte ou mention n'indique si une action civile a été entreprise auprès du père désigné de la fillette. L'a-t-il reconnue ? Toujours est-il qu'à son enterrement l'enfant porte le nom de son dudit père.

L'acte est particulièrement hypocrite, puisqu'il indique que le père est absent ! La raison semble évidente, un huguenot ne va pas assister à un office religieux catholique, surtout à cette époque où n'est pas loin le temps où ils s'entretuaient.

Pour la petite histoire il est intéressant de noter que presque un siècle auparavant, un **Jean FRÉMY**, vigneron à Vermenton abjure avec sa femme non nommée, à Auxerre le 25 novembre 1572 son calvinisme. Sources : « LES PROTESTANTS DANS L'YONNE AU XVIème SIECLE » par Pierre Le Clercq.

Quant à **Françoise GROS**, rien dans les actes concernant sa fille ne permet de

l'identifier. Habituellement dans ce type d'acte d'enfants illégitimes sont mentionnés des indications concernant la mère, à savoir sa filiation, son mari défunt etc.

Ici, absolument rien. **Françoise GROS** n'est connue à Vermenton sur Geneanet que pas notre saisie de la naissance de sa fille illégitime. Nous n'avons donc pas effectué d'autres recherches dans les registres de cette grosse paroisse, dont le résultat était loin d'être garanti.

Il y a 25 ans, l'article se serait terminé ici. Bien sûr Jean FRÉMY aurait été recherché sur les registres de Vermenton après l'abolition de l'édit de Nantes fin 1685. Mais Internet est apparu. Fin des années 1990 seulement 4% des foyers ont un accès internet.

Le site internet de généalogie Geneanet est lancé en 1996. En août 2012, la base de données Geneanet passe le cap du milliard de références, celui des deux milliards en août 2015, et celui des six milliards en 2019 [sources : Wikipedia].

Le mot « *référence* » donne cependant une fausse idée de la situation réelle car il comptabilise des mêmes individus autant de fois qu'ils apparaissent dans les généalogies personnes des gens. En plus ce mot « *référence* » n'est pas synonyme de fiabilité. Les arbres généalogiques ainsi que les relevés Geneanet comportent beaucoup d'erreurs. Ces erreurs se multiplient d'autant plus que les gens qui établissent leur généalogie en prennent les renseignements sur Geneanet comme argent comptant. ainsi les erreurs se multiplient. Aussi faut-il vérifier les actes (certains n'existent même pas !) ou bien indiquer la source de l'acte pompé ce qui montrera qu'il n'a pas été vérifié.

Bref. La recherche « *Jean Frémy* » effectuée sur Geneanet (nous sommes en 2026) a permis de retrouver notre huguenot dans une prison de Blois (Loir-et-Cher) dans un acte où il épouse une femme de sa religion.

Les registres protestants de Blois, Vendôme et Mer de ce département son en ligne. Les trois sont cités ici car nous les retrouverons par la suite.

La communauté protestante est restreinte à Blois et Vendôme, plus importante à Mer.